

Image not found or type unknown



## annulation de reconnaissance

Par **amelie80**, le **07/11/2009** à **19:35**

je suis en intance de divorce avec mon mari qui a reconnu mon fils ilest entre dans le territoire français 16 juillet 2007 pendant mon mari etait en prison ,mon ex mari a est entre a en contact avec mon fils le 27 decembre 2007. aujourd'hui je veux conteste la reconnaisse de parternite parcequ'il veut avoir la garde de mon enfant a lui tout seul, bref il me fait des misères ,es ce que je peux pretendre a une contestation de parternite quel argument devellopper s'il vous plait aide moi